

<https://snetap-fsu.fr/Avancement-aux-grades-de-secretaire-administratif-de-classe-superieure-et-de-5201.html>



Avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2018

Date de mise en ligne : vendredi 17 août 2018

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le nombre de places offertes à ces examens est fixé à :

- **secrétaire administratif de classe supérieure : 27 places,**
- **secrétaire administratif de classe exceptionnelle : 26 places.**

Lire [l'Arrêté du 27 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)

La pré-inscription se fera par Internet sur le site : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/> à partir du 15 mai 2018.

En cas de non-utilisation d'internet, les demandes de dossiers d'inscription seront adressées à : ministère de l'agriculture et de l'alimentation, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite de pré-inscription est fixée au 12 juin 2018.

Les épreuves écrites de ces deux examens professionnels se dérouleront le 11 septembre 2018 dans les centres ouverts sur le territoire national.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)) par les candidats admissibles à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle est fixée au 31 octobre 2018, le cachet de la poste faisant foi.

Le modèle du dossier de RAEP, le guide d'aide au remplissage et le référentiel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle sont téléchargeables sur internet à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/>.

L'épreuve orale de cet examen professionnel se déroulera à Paris à partir du 26 novembre 2018.